FONDE EN 1893

LE NUMERO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Jeudi 27 Novembre 1919

LE NUMERO 10 CENTIMES

Electeurs Honoraires

Les évacués du Nord ont le droit de vote, mais ne peuvent pratiquement l'exercer. oooooooo

Nous avons signalé les difficultés résultant, pour le scrutin de ballottage, du vote des réfugiés.

« C'est une question insoluble et une situation inextricable », nous avouait hier un haut fonctionnaire départemental.

Le problème que nous avons posé dans notre précédent numéro reste entier, et il est probable qu'il n'aura pas de solution, comme beaucoup d'autres d'ordre administratif.

La loi du 18 avril dernier assure aux habitants évacués des régions envahies le droit de vote par correspondance, sous enveloppe fermée, aussi bon pour les élections municipales que pour celles aux conseils généraux ou d'arrondissement et à la Chambre des Députés.

Les bulletins des réfugiés, déposés dans l'urne le 16 novembre, ne sont pas encore tous parvenus à la préfecture. Le dépouillement n'en pourra être terminé avant samedi, et c'est seulement quinze jours après le scrutin que nous connaîtrons le résultat officiel pour notre département.

Pour les élections municipales du 30 novembre, le deuxième tour doit avoir lieu, en vertu de la loi, le dimanche suivant, soit le 7 décembre.

Les enveloppes adressées par les préfets du Centre et du Midi de la France aux maires des départements d'origine des réfugiés ne seront pas toutes parvenus à destination quand s'ouvrira le scrutin de ballottage.

Celui-ci, nous assure-t-on, ne peut être retardé, même par décret présidentiel, car les municipalités doivent être constituées le 14 décembre, pour la nomination des délégués sénatoriaux et la date du 7 décembre reste définitive pour le second tour éventuel.

C'est dire que le droit de vote reconnu aux réfugiés pour les élections communales est purement platonique. Leurs bulletins arriveront trop tard pour entrer en ligne de compte et ne pèseront d'aucun poids dans la balance.

Reste à savoir si les 15.000 électeurs évacués du Nord, qui ont pris part au scrutin pour la nomination des députés seront satisfaits d'être ainsi traités en quantité négligeable pour le choix de leurs conseillers municipaux.

Des protestations, parfaitement légitimes, sont à prévoir et il apparaît dès maintenant que dans beaucoup de communes les élections seront viciées.

La loi, en termes clairs et précis, confère le droit de vote aux réfugiés, mais ils n'ont pas les moyens pratiques de l'exercer et doivent se contenter d'être électeurs honoraires.

Leurs bulletins n'étaient pas à même d'amener des modifications dans le résultat général, le 16 novembre, parce qu'ils n'étaient pas susceptibles de former un quotient mais, pour les élections municipales, ils pourraient exercer une influence sensible, surtout dans les petites communes.

Victime lui aussi de la guerre, le corps électoral se trouve mutilé par l'imprévoyance du législateur ou l'offensive brusquée du gouvernement qui a serré de trop près les diverses élections.

Les réfugiés ont la faculté légale d'exprimer leurs suffrages, mais ceux-ci, en beaucoup d'endroits, arriveront et seront dépouillés quand le nouveau Conseil sera déjà installé.

Prochaines Elections

AUX CONSEILS GENERAUX ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT : 14 DECEMBRE 1919.

AU SENAT : 11 JANVIER 1920.

Le « Journal Officiel » publie un décret fixant au 14 décembre 1919 la date des élections pour le renouvellement des deux séries des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement, excepté pour le Conseil général de la Seine et la première série des Conseils d'arrondissements de ce département ; ministères convoquant pour le mercredi 10 décembre 1919 les Conseils municipaux élus le 30 novembre et le 7 décembre 1919 dans les communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection des sénateurs de ces départements, qui aura lieu le dimanche 11 janvier 1920.

Pour les Dommages de Guerre

ON DISCUTE A LA PREFECTURE

La conférence des présidents des commissions cantonales du département du Nord s'est réunie à la Préfecture, sous la présidence de M. Maxime Ducrocq, président de la 4e section du Comité technique, remplaçant M. L. Couhé, président du tribunal civil de Lille, empêché.

Elle a examiné les questions figurant à son ordre du jour et notamment :

1° Le rapport de Me Rajat, sur la simplification des formules des procès-verbaux de conciliation et de non-conciliation ;

2° Le rapport de M. Cirier, sur le mode de calcul des honoraires des architectes pour l'établissement des dossiers de dommages immobiliers.

Après discussion et adoption de ces deux rapports, elle a renvoyé à sa prochaine séance l'examen du rapport de M. Decroix, sur la question des dommages subis par des édifices civils ou cultuels ; puis, elle a donné son avis sur quelques questions ne figurant pas à son ordre du jour et qui lui avaient été soumises au cours de la réunion.

En Conseil, les Ministres décident de... continuer

LES SUCCESSEURS DES NON-REELUS SERONT DESIGNES PLUS TARD

Paris, 25 novembre. — Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont réunis cet après-midi à 15 heures en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat non réélus ont remis leur démission à M. le président du Conseil.

Leurs successeurs seront désignés au prochain conseil des ministres.

Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat démissionnaires continueront, en attendant, à expédier les affaires courantes.

On proclamera Samedi les nouveaux Députés du Nord

Le vote des réfugiés n'a pas modifié le classement général.

A la Préfecture du Nord, on dépouille, on dépouille toujours..., et ce n'est pas encore fini. Décidément, le système employé pour obtenir le résultat du vote des réfugiés, ne se prouve pas comme très pratique à l'usage.

Il donne lieu à de nombreux tâtonnements, à des erreurs de calcul qu'il faut ensuite rectifier, et le tout se traduit, comme résultat, par une lenteur désespérante dans les opérations.

C'est seulement samedi soir, que seront publiés les résultats définitifs et que les élus seront solennellement proclamés.

Dans la journée d'hier, on continua à procéder au dépouillement du vote des réfugiés. Nous en donnons les résultats ci-dessous.

Jusque maintenant, 15.037 votes de réfugiés sont arrivés. Il en reste encore une bonne centaine à recevoir. Le département d'Oran n'a encore rien fait savoir. Y a-t-il ou non, des réfugiés qui ont voté là-bas ?... On l'ignore toujours, à la Préfecture du Nord.

Comme plis annoncés, mais non encore parvenus, on en compte : 1 du Cantal ; 1 du Pas-de-Calais ; 7 de l'Aube ; 13 de l'Aveyron ; 13 du Lot ; 26 de la Mayenne ; 2 des Hautes-Pyrénées ; 25 de la Seine, et 16 de la Vendée. Soit un total de 102 votes.

45 plis n'ont pas été ouverts hier, comme étant irréguliers. Ils ont été incinérés. Cela fait donc un total de 2.805 plis qui ont été détruits dans ces conditions.

En grande pompe on met les scellés

En grand pontificat, on procéda hier à une singulière opération. Partant de la salle des fêtes, un cortège se forma, ayant à sa tête M. Couhé, président du Tribunal Civil, et MM. Barrois-Brame, Scrive, Fouquet-Lelong, et se rendit solennellement, précédé d'agents et d'huissiers de service, dans une salle du 3e étage, où, au fond d'une armoire, on déposa religieusement les procès-verbaux et états récapitulatifs des élections, par communes, par cantons et par arrondissements, ainsi que les quelques votes des réfugiés arrivés dans la journée d'hier et qui n'avaient pu être dépouillés. On procéda alors à la mise des scellés sur cette armoire, qui ne sera ouverte que samedi jour où seront proclamés, du moins, espérons-le, les résultats définitifs. Jusque-là, une garde vigilante veillera pour assurer la non falsification du suffrage universel.

Voici ci-dessous les nouveaux chiffres obtenus par la liste Socialiste en tenant compte du dépouillement des bulletins des réfugiés. Comme on le verra le classement que nous avons donné n'est pas modifié :

LISTE SOCIALISTE

1. DELORY, 154.133 voix. — 2. CONIAUX, 154.595. — 3. LEBAS, 152.506. — 4. SAINT-VENANT, 152.200. — 5. INGHELS, 151.819. — 6. ESCOFFIERS, 151.763. — 7. LEFEBVRE François, 151.675. — 8. COUSSOT, 151.610. — 9. PLET, 151.495. — 10. COUTEAUX, 151.260. — 11. BRACHELET, 151.035. — 12. DESOBLIN, 151.030. — 13. BEAUVILLAIN, 150.954. — 14. SAROT, 150.953. — 15. MELIN, 150.921. — 16. COPPEAUX 150.904. — 17. BAGHEBOOM, 150.880. — 18. HENTGES, 150.513. — 19. PIERPONT, 150.494. — 20. LOUIS LOUIS, 150.464. — 21. BLOUKAERT, 150.446. — 22. HECKEL, 150.258. — 23. VANDESCHOTTEN, 148.310.

LES AUTRES LISTES

Le dépouillement du vote des réfugiés n'a apporté aucune modification au classement des candidats des listes républicaines et réactionnaires.

M. René LEFEBVRE dernier élu de la liste à 130.764 voix.

M. DAVAINE qui arrive 9e à 130.672 et M. GOBERT 10e à 130.366.

Il ne peut y avoir qu'une Mme Demeulemeester

C'EST POURQUOI CELUI QUI EN FIT DEUX — UNE A LILLE ET L'AUTRE A MONTCEAU — IRA EN PRISON

Décoré de la Médaille de bravoure serbe et de la Croix de guerre, plusieurs fois blessé sur le front français et en Orient, fait caporal, puis sergent sur le champ de bataille, Camille Demeulemeester, un Belge ayant opté pour la France, est le type du soldat parfait. Aussi bien n'est-ce pas d'une faute militaire dont il vient de répondre devant le Conseil de guerre du 8e corps. Demeulemeester est accusé de bigamie.

La mobilisation appela le franco-belge dans un régiment de ligne. Il laissait à Bernissart, en Belgique, près de la frontière française, sa femme : Clarisse Palmyre — qu'il avait épousée à Lille en juillet 1906 — et les trois enfants nés de leur union.

L'invasion constitua pendant plus de quatre années une barrière infranchissable entre Demeulemeester et sa famille.

En 1917, l'accusé, retour d'Orient, réussit à se faire mettre en sursis comme mineur. On l'affecta à Montceau-les-Mines. C'est là que, le 6 avril 1918, il contracta un second mariage avec une demoiselle Jeanne Tissier, de laquelle il avait reçu des soins empressés au cours d'une crise de paludisme.

Ce deuxième mariage avait pour but de régulariser la situation d'un enfant qui allait bientôt naître.

— Mais votre première femme ? interroge M. le Président.

— Je voulais divorcer pour ne plus la revoir répond l'accusé.

Et Demeulemeester explique, pour justifier semblable aversion, que Mme Demeulemeester numéro un l'aurait « odieusement trahi avec l'ennemi. »

Ce à quoi, l'épouse doublement outragée riposte, indignée :

— Calomnie abominable que tout cela.

Et puis, comme toute, que Mme Demeulemeester, née Clarisse Palmyre eut été ou non une épouse indigne, son mari n'en devait pas moins attendre d'être légalement séparé d'elle avant de faire de Jeanne Tissier une deuxième Mme Demeulemeester.

Le Conseil déclare, à l'unanimité, Camille Demeulemeester coupable de bigamie, mais avec circonstances atténuantes, et lui inflige deux années d'emprisonnement.

A L'ACADEMIE DE MEDECINE

Paris, 25 novembre. — L'Académie de Médecine a élu aujourd'hui M. Gérard, de Lille, comme correspondant national.

"Un goret devait nécessairement devenir un cochon"

VOGEL, BOCHE NATURALISÉ BELGE AYANT SECONDÉ LES BOCHES A ETE CONDAMNE SEVEREMENT

L'avocat général parlant à la Cour d'Assises du Brabant des origines et de la prédestination de Wilhem Vogel, un Boche naturalisé Belge, directeur de la « Revue Internationale » et accusé d'avoir secondé les progrès des armées ennemies et la politique ou les desseins ennemis a requis sévèrement contre l'inculpé après avoir constaté qu'« un goret devait nécessairement devenir un cochon ».

La Cour d'Assises a condamné Vogel à 20 ans de travaux forcés et à [illegible] fr. de dommages et intérêts.

LES ELECTIONS MUNICIPALES DU NORD

RÉPUBLICAINS
ressaisissez-vous !

Le vent politique ne souffle pas de gauche, cette année.

C'est un phénomène qu'on peut constater après toutes les grandes secousses dans les nations, après les révolutions comme après les guerres longues, même victorieuses. Les populations, lasses d'émotions, aspirent à un retour aux traditions d'autan. Les enrichis veulent consolider leurs situations nouvelles. Après 1789, les acquéreurs de biens nationaux acclamèrent Bonaparte ; après les guerres de l'Empire, les maréchaux repus de richesses saluèrent le Roy ; après 1871, les maîtres de forge ovationnèrent Mac-Mahon.

C'est une loi de l'Histoire. Nous la subissons.

Mais la même loi nous prouve que cette réaction n'est que momentanée. L'esprit démocratique ne tarde pas à reprendre avantage et il se resaisit d'autant mieux et d'autant plus vite que la réaction a été plus forte. La France fastidieuse parfois, mais toujours fidèle à la cause des libertés, n'a jamais enduré longtemps les tyrannies car, en elle, bat le cœur du peuple, indomptable et farouche.

C'est ce qu'un certain nombre de républicains semblent vouloir ne pas comprendre.

♣ ♣

J'ai dit, l'autre semaine, notre désir de voir se reformer le bloc de gauche, lors des élections municipales.

Ce qui n'était pas possible aux élections législatives, à un seul tour, l'était évidemment pour les scrutins communaux. Chaque parti allait, au combat politique, avec son drapeau — employons le vieux style — et au second tour républicains et socialistes pouvaient s'entendre pour une action commune.

A Lille, comme en beaucoup d'endroits, les républicains ont repoussé cette alliance. Ils disent, dans un manifeste, que les socialistes ont refusé de s'entendre avec eux. Oui, mais c'est que la conversation était déjà engagée entre les républicains en question et la droite. Une entente qui réunit alliés et adversaires n'a pas de sens, quand il s'agit d'administrer une ville. Ou bien les républicains auraient fait une majorité avec les socialistes et la droite aurait eu tout juste le droit de se taire. — l'entente devenant inutile et inefficace — ou bien cette coalition se serait faite contre les socialistes — et c'est leur raison excellente de n'avoir point accepté.

Républicains et socialistes peuvent collaborer dans une administration, car ils ont beaucoup de points communs sur leurs programmes.

Républicains et réactionnaires ne feront jamais qu'un abominable mariage d'intérêt électoral et vous verrez « le torchon brûler ».

Hélas, le goût des candidatures fait perdre la raison aux hommes politiques. Ils voient seulement le présent, le siège à enlever, et périssent les idées et, ce qui vaut mieux : l'idéal !

♣ ♣

Talleyrand, qui était averti en cette matière, a dit « Quand on traite de questions politiques, il faut avoir de l'avenir dans l'esprit ».

Cette sage maxime aurait dû être présente à la pensée des républicains qui ont conclu un pacte avec la réaction.

Notre pays est foncièrement républicain. En dépit de crises passagères, il reviendra à la vérité démocratique avant peu et les républicains qui se sont laissés séduire par les mirages de la droite, regretteront amèrement alors de s'être laissés entraîner.

♣ ♣

Voyons, qu'est-ce qu'on reproche aux socialistes ?

D'être des bolcheviks.

Quelle plaisanterie ! Regardez attentivement la liste des élus du Parti Socialiste dans le Nord aux dernières élections législatives et, de bonne foi, dites-moi si de Delory à Couteaux vous trouvez un seul homme atteint du virus bolchevik, décidé à mettre le Nord à feu et à sang, à mettre en commun les femmes ou le wambrechies ?

Les élus socialistes sont des hommes d'organisation et non de désordre. Ils ont reçu une marque éclatante de confiance de nos masses ouvrières, animées par conséquent du même esprit.

Des pro-Boches, alors ?

Allons donc ! Ça ne mérite même pas qu'on réponde, et entre Inghels, prisonnier des geôles allemandes, et les amis du Pape, qui n'a même pas eu un geste d'indignation pour la destruction de Louvain-la-Catholique ou de la cathédrale de Reims, on n'hésite pas.

♣ ♣

Les républicains qui ont fait alliance avec les réactionnaires ont commis une lourde erreur.

Ils se placent, disent-ils, sur le terrain de la reconstitution des villes. Si c'était vrai, pourquoi feraient-il cette alliance à Roubaix, qui n'a pas été détruite ?

Nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il y a de très bons éléments parmi les républicains de Lille qui figurent sur la liste du pacte réactionnaire. Leur place n'était pas là, et les électeurs républicains qui se souviennent des malpropretés des listes électorales cléricales de 1914 seront obligés, en conscience, de rayer tous les noms des mal-élus d'autrefois et de faire eux-mêmes le bloc de gauche ou, ce qui vaudra mieux, de voter pour la liste socialiste, la seule qui présente un caractère de véritable moralité politique, au sens républicain.

Est-ce que la **Société des Amis de Lille**, qui a un programme intéressant de reconstitution — et c'est son rôle à elle — n'a pas adressé un appel à tous les candidats, sans distinction d'opinion ? Elle ne considère pas les socialistes comme incapables de réaliser les grandes choses qu'elle conçoit, et il y a de nombreux exemples de municipalités socialistes, ayant su organiser des cités dans un sens excellent. La commune de France où la vie est le moins chère est celle de Pavillons-sous-Bois, aux portes de Paris, administrée entièrement par des socialistes. Nous l'avons citée déjà en exemple à nos lecteurs.

Je ne crois pas que ce soient les candidats les plus fortunés qui soient le plus intéressés à lutter contre la cherté de la vie : cependant, pour rebâtir nos maisons, pour restaurer notre vie familiale, c'est d'abord le prix exorbitant de toutes choses qu'il faut atteindre.

Cette lutte contre l'exagération du coût de la vie est inscrite en tête du programme socialiste. Nous sommes sûrs que c'est aussi le vœu des républicains clairvoyants. La pire épithète que les réactionnaires accolent à la République c'est :

Régime du déficit !

Ce mot terrible a fait fortune chez les partisans du Dix-Huit Brumaire. Prenez garde, républicains, il y a désormais des royalistes au Parlement !

♣ ♣

Enfin, nous le répétons, il y a les élections sénatoriales et puisqu'en votant pour les municipalités, vous votez indirectement pour le Sénat, c'est à vous, électeurs, de dire si vous voulez renforcer les suffrages antirépublicains dans la Haute Assemblée.

C'est l'appui du Sénat conservateur qui a fait échec à l'amélioration de la loi sur les loyers en régions envahies, c'est le Sénat qui a empêché qu'on inscrive des dispositions plus démocratiques dans la loi des Dommages, c'est le Sénat qui arrête les lois libérales ou en restreint la portée.

Les efforts d'une minorité de gauche sont vains contre le bloc de droite, au Palais du Luxembourg. Républicains, allez-vous encore rogner la part de la République?

Ressaisissez-vous. Regardez l'Angleterre qui a choisi une majorité travailliste dans ses élections municipales, la Belgique qui naît à la vie démocratique, l'Italie qui s'affranchit, est-ce que vous ne sentez pas que c'est votre œuvre, que c'est l'exemple de la France républicaine qui est contagieux, et allez-vous renoncer aux bienfaits de la Liberté après les avoir apportés au Monde?

Alex WILL.

En 1915, à Lille on volait "au vasistas"

DEUX DES « OPERATEURS » EN COUR D'ASSISES

Au commencement de l'année 1915, la police de Lille recevait de nombreuses plaintes concernant des vols commis la nuit par des malfaiteurs qui s'introduisaient dans les maisons, en passant par les vasistas placé au-dessus de la porte d'entrée. Les recherches permirent de connaître ses coupables audacieux. Mais tous ne furent pas arrêtés, deux sont encore en Allemagne et ne parle point de revenir n'ayant aucun goût pour tomber, en rentrant en France entre les mains des policiers.

Les nommés Désiré Chanu, âgé de 30 ans, et Florentin Lambert, âgé de 34 ans, qui viennent de comparaître devant la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure, étaient accusés le premier d'avoir soustrait de quoi monter un bazar achalandé au préjudice de diverses personnes ; l'autre, d'avoir recélé une grande partie de ces marchandises.

Chanu a été condamné à huit ans de travaux forcés ; Lambert, plus heureux, a bénéficié de la loi d'amnistie.

L'Amérique habille bien

OUI, MAIS... LE FEU DE'SHABILLE MIEUX

Bruxelles, 25 novembre. — Un incendie a détruit un vaste bâtiment servant de dépôt aux vêtements venant d'Amérique et liquidés par le Comité national. Les dégâts s'élèvent à 2 millions.

Le crime horrible d'une jeune mère

A Besançon, on a arrêté pour infanticide, Marguerite Thouillier, âgée de 18 ans. L'enquête a révélé que la jeune inculpée a tué son enfant nouveau-né en l'étouffant sous le poids de son propre corps.

Albert décorée

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE REMETTRA la CROIX DE GUERRE à la VILLE

Lors de son prochain voyage à Arras, qui est fixé au 28 décembre, le président de la République remettra la Croix de guerre à la Ville d'Albert.

M. le Ministre Tardieu "bouscule le rond de-cuir"

Paris, 25 novembre. — M. Tardieu, ministre des Régions libérées, a apporté un premier changement à l'organisation de l'administration centrale de son département.

Désirant donner plus de force aux services de contrôle qui sont complètement nécessaires à la décentralisation réalisée par le décret du 6 août dernier, M. Tardieu a décidé de séparer de la direction des services administratifs de son ministère le secrétariat général auquel seront rattachés désormais la direction du cabinet et du courrier, la direction du personnel, du budget, comptabilité et l'inspection.

Le ministre a procédé à diverses nominations.

Cet ingénieur boche espionnait-il à Paris ?

On l'a arrête avec sa femme

Paris, 25 novembre. — En août dernier, l'ingénieur allemand Marken arrivait avec sa femme à Paris, venant de Sarrebruck, dans le but de vendre un brevet pour l'impression sur verre. Il vendit sa découverte à un ingénieur français et une société d'exploitation allait être constituée quand la Sûreté générale a arrêté Marken et sa femme, habitant un somptueux appartement de 12.000 francs au Champ-de-Mars.

Le capitaine du quatrième conseil de guerre a interrogé aujourd'hui, en présence de leur défenseur, Me Delavente. Ils sont inculpés en vertu de la loi de 1886 sur l'espionnage.

Ceci parce que le charbon manque

ON NE DANSERA PLUS A PARIS

Paris, 25 novembre. — Le préfet de police a décidé qu'à partir du 25 novembre 1919, pour parer à la crise du combustible, les bals, les « dancings » et cours de danses seront interdits.

ON NOUS AMENE DU MAZOUT

Le Havre, 25 novembre. — Le premier bateau-citerne contenant 7.000 tonnes de mazout est arrivé au Havre, après avoir laissé 2.000 tonnes à Dunkerque pour les régions libérées.

D'autres cargaisons vont suivre.

ET LE MAZOUT CHAUFFE BIEN

Paris, 25 novembre. — Ce matin, en présence de MM. Claveille et Béranger eut eu lieu, entre la gare de Bercy et Villeneuve-St-Georges, les essais de la première locomotive au mazout. L'expérience a pleinement réussi.

Cette locomotive était une machine au charbon transformée. L'économie de main-d'œuvre est énorme par la suppression du service des cendres et escarbilles ; la fumée a à peu près disparu.

La Compagnie du P.-L.-M. compte transformer ainsi un premier lot de 200 locomotives à raison de deux par jour.

FRÈRES ENNEMIS

Abel tua Caïn

IL SE SUICIDA ENSUITE

Un drame affreux s'est déroulé, à Surville.

Rue de la Gare habitait depuis longtemps la famille Bélhencourt : le père, la mère et les deux fils, Léon, vingt-sept ans, et Espérance, d'une année plus jeune, tous deux employés à la cartoucherie. Léon, d'une conduite irréprochable, était parfaitement considéré ; il n'en était pas de même de son frère, qui s'adonnait à la boisson et faisait journellement à sa mère des scènes terribles, au cours desquelles il allait jusqu'à la frapper.

Hier soir il la menaça de son couteau et brisa tout le mobilier. Brusquement, Léon survint. En l'apercevant, Espérance prit la fuite, mais il fut poursuivi et rejoint par son aîné, non loin du pavillon de la cartoucherie. Une violente querelle s'éleva entre les deux frères. Léon, se voyant le plus faible, sortit un revolver de sa poche et fit feu. Un des projectiles alla se loger dans la boîte crânienne et tua net Espérance, qui s'écroula sur le sol.

Affolé par l'acte qu'il venait de commettre, Léon Bélhencourt rentra précipitamment chez lui, s'enferma dans sa chambre et se tira dans la tempe droite deux coups de revolver. La mort fut instantanée.

Une mort épouvantable guettait deux époux

ILS LA TROUVERENT EN TOMBANT DANS UNE FOSSE D'AISANCES

Vincennes, 25 novembre. — En se rendant aux water-closets de sa maison, villa Larrey, à Vincennes, un commis principal du ministère des Finances, M. Georges Glas, âgé de 56 ans, a senti tout à coup céder sous ses pieds une dalle mal assujettie et a été précipité dans la fosse d'aisances. Accourus aux appels déchirants du malheureux, Mme Glas est tombée à son tour dans l'horrible fange, en essayant de sauver son mari. Les pompiers, appelés cependant quelques minutes à peine après l'accident, n'ont retiré de la fosse que deux cadavres.

PETITES NOUVELLES D'EMBOCHÉS

DEUX NOUVEAUX

L'autorité militaire a fait écrouer à la Citadelle de Lille, Alphonse Bernier, de Saint-Quentin, pour avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi durant l'occupation.

— Pour la même raison, le même sort a été fait à Van Costenoble Edouard, 58 ans, ouvrier gazier, né à Anvers, domicilié à Lille, rue d'Ath.

ENCORE UNE EN LIBERTE !

La série des mises en liberté continue.

Dufourmontelle Sophie, d'Anzin, inculpée dans l'affaire Delforges d'intelligences avec l'ennemi, en a profité hier.

Les acheteurs français sont très embêtés

Le Havre, 25 novembre. — Au « Call » de cet après-midi, la laine a été cotée 1025 francs.

Ce prix exorbitant n'avait jamais été atteint, même dans les périodes de pénurie. Les marchés de l'étranger sont d'ailleurs très soutenus et, sur la cote de Londres, on signale que les acheteurs français sont « très embêtés ». Cela explique la hausse nouvelle que l'on vient de constater sur le marché du Havre.

M. CLEMENCEAU FAIT L'INTÉRIM

IL VA AUX AFFAIRES ETRANGERES

Paris, 25 novembre. — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, se trouvant obligé de prendre quelques jours de repos, l'intérim du ministre des Affaires étrangères sera assuré par M. Clemenceau, président du Conseil.

ÉCHOS

COMPTABILITÉ D'AMOUREUX

Un jeune homme intentait récemment, devant un tribunal anglais, un procès à son ancienne fiancée, réclamant à celle-ci la restitution des cadeaux qu'il lui avait offerts durant une cour de trois années.

Le juge lui ayant demandé quels étaient ces cadeaux, il sortit un livre de comptes où il lut : deux bagues, un bracelet avec chaîne, une montre, un costume, trois paires de souliers, une robe, un chapeau, cinq chemisettes, six paires de....

Le Magistrat. — Arrêtez ! Quelle merveilleuse comptabilité que la vôtre ! Et à combien estimez-vous toutes ces choses ?

Le Plaignant (consultant son carnet après une rapide addition). — Six cents quarante-trois francs soixante-cinq centimes ; mais je tiens à préciser que je lui ai écrit lui laissant le choix entre revenir à moi ou me rendre mes cadeaux.

Evidemment, nous ne sommes plus à l'époque où les amoureux, perdus dans leur rêve, vivaient totalement détachés des choses de la terre. Aujourd'hui, Cupidon tient un grand livre. Voyez Landru : lui aussi avait son calepin, son livre de comptes. Mais, différent du plaignant anglais, il ne saurait, sans doute, laisser à ses multiples fiancées l'alternative ou de lui rendre ses cadeaux ou... de revenir.

LES CONFLITS DU TRAVAIL

La grève est générale dans l'Imprimerie Parisienne.

LES TYPOS LABEURIERS SE SONT JOINTS A LEURS CAMARADES DES JOURNAUX

Paris, 25 novembre. — Les ouvriers typographes qui font les travaux dits « de labeur » pour les imprimeries et les maisons d'édition, se sont réunis et ont décidé de soutenir la grève de leurs camarades des journaux. Ils réclament, eux aussi, une augmentation de salaires.

La grève de l'imprimerie est donc, à l'heure présente, générale.

— A la suite de la réunion des typographes labeurités, MM. Cézan et Largentier, du Conseil syndical de la 21e section du Livre, ont donné leur démission.

Les typographes ont tenu ce matin une nouvelle réunion et la grève a été votée. Les grévistes réclament une augmentation de salaire.

— La grève des imprimeurs de journaux est stationnaire. Devant l'insistance des membres du Comité intersyndical des typographes, MM. Cézan et Largentier ont retiré leur démission de membres du Conseil syndical de la 21e section du Livre.

Il y a maldonne !

Paris, 25 novembre. — Le Comité syndical de la typographie parisienne communique la note suivante en dernière heure :

« La Chambre syndicale typographique parisienne informe ses adhérents que, sous aucun prétexte, ils ne doivent quitter le travail, le Comité syndical étant seul qualifié pour lancer l'ordre de mise-bas et non un prétendu Comité de grève.

» Devant l'imprécision du vote de l'assemblée de lundi, le Comité a décidé de surseoir au mouvement de grève de labeur et de lancer un manifeste à tous les typographes parisiens pour les mettre au courant de la situation et leur demander de se prononcer sur l'attitude du Comité syndical. »

C'est fini chez Potin

LES GREVISTES REPRENNENT LE TRAVAIL. — UNE COOPERATIVE OCCUPERA LES VICTIMES DE GREVE.

Paris, 25 novembre. — La grève de la maison Félix Potin s'est terminée cet après-midi.

A ce sujet, la Fédération de l'Alimentation fait connaître le communiqué suivant :

« Après 19 jours de grève, devant l'intransigeance patronale, le Comité de grève et le Comité intersyndical se voient dans l'obligation de terminer le mouvement, mais comme plus de 150 chefs de service sont remerciés pour s'être solidarisés avec le personnel gréviste, le Syndicat des Employés de l'Alimentation parisienne et de la région parisienne a décidé de constituer un Comité pour procéder à l'élaboration des statuts de coopérative de façon à permettre au personnel remercié de se procurer du travail ».

Ça va mal en Espagne

L'ETAT-BOULANGER

Madrid, 25 novembre. — A la suite de graves incidents dégénérant en émeutes, la grève des boulangeries a été résolue par la prise en charge de toutes les boulangeries par l'Etat qui fait droit à toutes les demandes des grévistes. Au cas où les patrons refuseraient à remettre les boulangeries, dans ces conditions la prise en charge serait faite définitivement par la Municipalité.

Le Comité des grévistes a décidé la reprise immédiate du travail.

GREVE GENERALE ET ETAT DE SIEGE

Sarragosse, 25 novembre. — La grève générale et l'état de siège sont proclamés.

C'est à la suite de l'arrestation et de la déportation à Barcelone des présidents des divers syndicats que les ouvriers se sont mis en grève. Cette déportation ayant été ordonnée par le gouverneur civil à Barcelone, le ministre a ordonné que les présidents des syndicats arrêtés soient ramenés immédiatement à Sarragosse où l'autorité militaire prendra une décision à leur sujet. A Saragosse toutes les maisons de commerce, exceptées les pharmacies, sont fermées. Le travail est complètement arrêté partout. Quelques incidents se sont produits et plusieurs arrestations ont été opérées.

Grève générale des Tramways à Tunis

Tunis, 25 novembre. — La grève générale des tramways a été déclarée ce matin ; aucune voiture ne fonctionne. Cette grève fut décidée à la suite d'une réunion générale à la Bourse du Travail.

Les membres se plaignent de ce que le gouvernement n'ait pas tenu les promesses qu'il avait faites lors de la dernière grève.

La situation risque de se prolonger et d'entraîner la grève du chemin de fer de Bône à Guelma.

Contre une expulsion scandaleuse

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME PROTESTE

Un cultivateur habitant Les Attaques (Pas-de-Calais), occupait, comme domestique de ferme, aux appointements de neuf francs par semaine, M. Tassart Larguet, à qui il avait loué une maison.

Une des clauses du contrat portait que si Tassart venait à quitter son service, il devait abandonner la maison.

La guerre éclate. Tassart, mobilisé, est tué à l'ennemi... Et le cultivateur obtient un jugement en exécution duquel on expulse la veuve et ses cinq petits enfants en bas-âge, — qui se trouvent ainsi dans la rue.

La Ligue des Droits de l'Homme, saisie de ce scandale, proteste contre l'arrêt des magistrats de Calais. Elle a demandé au Garde des Sceaux de faire rechercher dans quelles conditions le jugement d'expulsion a été rendu et exécuté.

Enlevé par un ballon

UN MATELOT TOMBE DE QUINZE METRES ET SE TUE

Toulon, 25 novembre. — Un accident s'est produit dans l'arsenal. Un matelot, Joseph Picqual, en travaillant autour d'un ballon captif, a eu le pied pris dans une boucle formée par un câble. Le ballon s'envola et le matelot fut enlevé avec lui à 15 mètres de hauteur. A cette hauteur, le noeud se détacha et le matelot s'écrasa sur le sol. Il eut le crâne fracassé. La mort a été instantanée.